



Benoît Teste
Secrétaire Général
BT/NO/21.22/034

Hôtel de Matignon
Monsieur Benoît DELAUNAY
Conseiller Éducation, Enseignement supérieur, Recherche, Jeunesse et Sports

MESRI
Monsieur Nicolas CHAILLET
Directeur adjoint du cabinet

Les Lilas le 7 février 2022

Monsieur le Conseiller, Monsieur le Directeur Adjoint du Cabinet,

Conformément aux statuts particuliers des corps d'enseignants-chercheurs, l'avancement de grade dans ces corps est prononcé pour moitié sur proposition du CNU. La DGRH du ministère a fait entendre il y a quelque temps son souhait de supprimer ce dispositif auquel les EC sont très attachés, sous prétexte des modifications affectant les commissions paritaires administratives suite à la loi Fonction publique de 2019. Le SNESUP-FSU a rappelé que le contingent national d'avancement n'est pourtant en rien lié aux compétences des CAP, et le CTMESR du 16 décembre comme le CTU du 6 janvier derniers ont adopté des vœux en faveur du maintien des prérogatives du CNU.

L'annonce de la DGRH a fait vivement réagir les membres du CNU et plus largement l'ensemble de la communauté universitaire. La CP-CNU a souligné à juste titre que l'équilibre entre le local et le national est gage de l'indépendance indispensable aux missions des EC. Elle a été reçue en janvier par le conseiller Enseignement supérieur du premier ministre et plus récemment par le directeur adjoint du cabinet de la ministre chargée de l'Enseignement supérieur qui, à notre connaissance, lui ont exprimé l'absence de besoin juridique à modifier la procédure nationale d'avancement et l'absence d'une volonté politique en ce sens.

Néanmoins, ayant appris que lors d'une réunion des vice-présidents ressources humaines des universités tenue le 31 janvier, le directeur adjoint de la DGRH a de nouveau évoqué un questionnement réglementaire posé par le contingent du CNU en lien avec un rôle supposé de CAP, le SNESUP-FSU demande qu'une clarification soit faite publiquement et rapidement par le ministère, tant sur le fondement des différences de compétences du CNU par rapport aux CAP en matière d'avancement que sur l'intention politique, pour rassurer les enseignants-chercheurs et éviter des perturbations au sein du CNU.

Je vous prie de croire, Monsieur le Conseiller, Monsieur le Directeur adjoint du cabinet, en l'expression de mes salutations respectueuses.

Benoît Teste
Secrétaire Général de la FSU